

Service d'aide, de conseils et d'informations SEND du West Sussex Soutien SEN



west
sussex
county
council



west

Soutien SEN dans les écoles ordinaires

Cette information concerne le soutien que les écoles ordinaires devraient mettre en place à l'intention des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers (SEN)

Le **Code de pratique SEND** stipule :

Tous les enfants et jeunes personnes ont droit à une éducation qui leur permet de réaliser des progrès de sorte qu'ils :

- réalisent pleinement leur potentiel ;
- deviennent des individus confiants, capables de s'épanouir dans la vie, et
- réussissent leur passage à l'âge adulte, qu'il s'agisse d'un emploi, de poursuivre des études dans l'enseignement continu ou supérieur ou d'un stage de formation.

Les obligations des écoles pour assurer une offre SEN

Le **Code de pratique SEND** stipule que toutes les écoles **doivent** :

- **Mettre tout en œuvre** pour assurer qu'un enfant ayant des besoins éducatifs particuliers obtienne le soutien dont il a besoin ; cela signifie qu'ils doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes **en matière d'enseignement adapté**.
- Assurer que les enfants et les jeunes ayant ces besoins s'impliquent dans les activités de l'école au côté des étudiants qui n'ont pas ces besoins.
- Désigner un enseignant responsable de la coordination de l'offre SEN ; à savoir un coordinateur SEN ou (SENCo).
- Informer les parents quand ils prennent des dispositions éducatives particulières relatives à un enfant.
- Publier un rapport SEN et leurs dispositions en ce qui concerne l'admission d'enfants ayant un handicap, les mesures qui ont été prises afin d'empêcher un traitement moins favorable pour les enfants handicapés que pour les autres, les équipements disponibles destinés à faciliter l'accès des enfants en situation de handicap à l'école et leur projet d'accessibilité montrant leurs intentions d'améliorer progressivement les accès avec le temps.

Qu'est-ce que le soutien SEN ?

Chaque enfant pour lequel des besoins éducatifs particuliers ont été identifiés devrait obtenir un **soutien SEN**. Cela veut dire une aide qui est complémentaire ou différente du soutien généralement offert aux autres enfants du même âge.

L'objectif du soutien SEN est d'aider les enfants à accomplir les **résultats** ou les objectifs d'apprentissage qui leur ont été fixés par l'école. Les écoles devraient impliquer les parents dans cette procédure.

Chaque école doit publier un **rapport SEN** sur l'offre SEN que l'école propose. Celui-ci est disponible sur le site Web de l'école. Vous pouvez également demander à la personne qui enseigne votre enfant ou au coordinateur des besoins éducatifs particuliers de l'école des informations sur ce que l'école offre comme soutien SEN.

Dans la rubrique "**Local Offer**" (services **prestataires** locaux) publiés par les autorités du comté du West Sussex, il est établi le type de soutien que les établissements préscolaires, scolaires et les lycées sont censés apporter à tous les enfants et les jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. Vous pouvez en savoir plus sur le financement du soutien SEN sur **westsussex.local-offer.org**

Le soutien SEN revêt différentes formes, notamment :

- Un programme d'apprentissage adapté à votre enfant.
- Aide supplémentaire par un(e) enseignant(e) ou un(e) assistant(e) pédagogique.
- Production ou ajustement du matériel et de l'équipement.
- Travail avec votre enfant en petit groupe.
- Observation de votre enfant en classe ou en récréation, avec notes consignées dans un dossier.
- Aider votre enfant à prendre part à des activités en classe.
- Assurer que votre enfant a compris la matière en l'encourageant à poser des questions et à essayer quelque chose qu'ils trouvent difficile.
- Aider les autres enfants à travailler avec votre enfant, ou à jouer avec lui à la récréation.
- Aider votre enfant à prendre soin de lui-même et de son physique, comme se nourrir, circuler dans l'école en toute sécurité, faire sa toilette ou s'habiller.

Qui décide du type de soutien SEN pour mon enfant ?

Le **Code de pratique SEND** stipule :

Les titulaires de classe et enseignants spécialisés, assistés par la direction, devraient conduire régulièrement des évaluations des progrès pour tous les élèves. Celles-ci devraient chercher à identifier les élèves qui ont accompli moins de progrès que prévu compte tenu de leur âge et de leurs circonstances personnelles.

L'école devrait alors décider si votre enfant nécessite un soutien SEN. L'école devrait en parler à votre enfant et à vous-même. Si la personne a 16 ans ou plus, l'école devrait les impliquer directement.

Il peut arriver que vous soyez la première personne à réaliser que votre enfant a des besoins éducatifs particuliers. Si vous pensez que votre enfant pourrait avoir besoin d'un soutien SEN, vous devriez en parler avec la personne qui enseigne votre enfant ou avec le coordinateur de ce soutien.

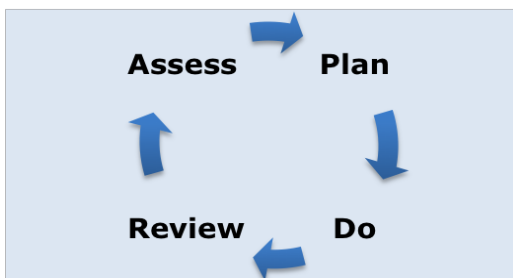
Si vous n'êtes pas satisfait du soutien que votre enfant reçoit, vous pouvez demander à en parler au coordinateur des besoins éducatifs particuliers ou au directeur de l'école. Pour en savoir plus, consultez la section « **Où est-ce que je peux obtenir plus d'informations, de conseils ou d'aide ?** » à la fin de ce dépliant.

Une approche progressive

Le **Code de pratique SEND** stipule :

- Une fois qu'un élève a été identifié comme ayant des besoins éducatifs particuliers, les écoles doivent prendre des mesures pour ôter les barrières à son apprentissage et mettre en place un enseignement adapté efficace.

Quand votre enfant a été identifié comme ayant des besoins éducatifs particuliers, l'école devrait recourir à une approche progressive basée sur quatre étapes. Celles-ci sont :



Évaluation (Assess)

Le personnel enseignant devrait collaborer avec le coordinateur des besoins éducatifs particuliers pour évaluer les besoins de l'enfant, de façon à offrir le soutien adéquat. Vous devriez être impliqué dans cette procédure et, dans la mesure du possible, l'avis de votre enfant devrait être pris en considération.

Le **Code de pratique SEND** stipule :

Les écoles devraient considérer sérieusement les inquiétudes soulevées par les parents.

Quelquefois, les écoles chercheront à obtenir l'avis d'un enseignant spécialiste ou d'un professionnel de la santé. Elles devraient vous en parler d'abord.

Plan

Si l'école décide que votre enfant nécessite un soutien SEN, elle **doit** vous en informer. L'école devrait vous entretenir des objectifs qui seront fixés, de l'aide qui sera fournie et convenir d'une date à laquelle les progrès seront révisés.

Action (Do)

Le titulaire de classe ou l'enseignant spécialisé de votre enfant est habituellement responsable du travail qui est effectué avec votre enfant et devrait travailler étroitement avec les assistants pédagogiques ou le personnel qualifié concernés. L'école devrait vous donner le nom de la personne responsable du soutien que votre enfant reçoit.

Toutes les personnes qui travaillent avec votre enfant devraient connaître :

ses besoins, les objectifs poursuivis, le soutien offert et toutes stratégies ou approches pédagogiques requises.

Révision (Review)

L'école devrait procéder à la révision des progrès de votre enfant et de la différence que le soutien offert à votre enfant a pu faire à la date convenue dans le programme. Vous-même et votre enfant devriez être impliqués dans cette procédure de révision et prendre part à la planification des étapes suivantes.

Le **Code de pratique SEND** stipule :

Les écoles devraient se réunir avec les parents au moins trois fois par an.

Parfois, il peut être utile d'impliquer d'autres professionnels dans les évaluations suivantes ou la planification des étapes suivantes. Si votre enfant n'a pas accompli de progrès raisonnables, il sera important de convenir avec l'école de ce qui devrait s'ensuivre.

L'école et vous-même pouvez consulter la rubrique "**Local Offer**" pour voir le type de soutien disponible qui pourrait contribuer à la réalisation des objectifs de votre enfant.

conseils ou d'aide ?

Pour en savoir plus sur le soutien SEN, vous pouvez :

- Consulter le rapport SEN sur le site de l'école.
- Parler à la personne qui enseigne votre enfant ou au coordinateur des besoins éducatifs particuliers.
- Consulter la rubrique "**Local Offer**".
- Lire le **Code de pratique SEND**.

Vous pouvez également contacter le Service d'aide, de conseils et d'informations SEND du West Sussex (WS SEND IAS) qui peut vous fournir :

- Des informations sur le soutien SEN, notamment des informations sur son financement.
- Des conseils sur ce qu'il convient de faire si vous n'êtes pas satisfait du soutien offert par votre école.
- Des informations sur d'autres organisations, des groupes de soutien et des services d'informations qui pourraient vous être utiles.
- Des informations et des conseils sur votre droit de requérir une **évaluation des besoins EHC**.

Comment nous contacter ?

Assistance téléphonique :

0330 222 8555

Par courrier normal :

SEND Information, Advice and Support Service

St James Campus

St James Road

Chichester

West Sussex

PO19 7HA

Par mél.: send.ias@westsussex.gov.uk

Vous pouvez également consulter notre page Web:

<https://westsussex.local-offer.org/services/7>

SEND = Special Educational Needs and Disabilities (Besoins éducatifs particuliers et handicaps)



Le rôle de WS SEND IAS est d'assurer que tous les parents aient accès à une aide, des conseils et des informations de manière impartiale de sorte qu'ils puissent prendre des décisions en connaissance de cause sur les besoins éducatifs particuliers de leurs enfants. Toute information partagée avec WS SEND IAS est traitée confidentiellement à moins qu'une autorisation n'ait été obtenue afin de partager celle-ci avec d'autres professionnels, services ou agences susceptibles d'aider la famille à surmonter leur situation

www.westsussex.gov.uk

WS187(3) 09.15 French